

Conditions générales de vente des formations professionnelles de Coordination SUD

Preamble

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à tout achat de sessions de formation de Coordination SUD par le Client.

Désignation des parties

Coordination SUD est un organisme de formation professionnelle agréé dont le siège social est situé au 14 Passage Dubail, 75010 Paris, France, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité numéro 11 75 35507 75 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État).

Le Client est avant tout une personne morale, organisation de solidarité internationale ou organisme dont les actions sont en lien avec la solidarité.

A qui s'adressent les formations de Coordination SUD ?

Coordination SUD propose des formations ouvertes aux personnels des organisations de solidarité internationale. Ces formations s'adressent aussi bien aux femmes et hommes salarié-e-s, qu'aux bénévoles (membres ou non de la gouvernance) ou encore volontaires d'organisations de solidarité internationale. Afin de permettre la participation du plus grand nombre, les formations sont accessibles à deux personnes maximum issues de la même organisation.

Les formations professionnelles proposées par Coordination SUD ne sont pas accessibles à titre individuel.

Article 1 : Demande d'inscription à une session de formation

Toute demande d'inscription à une formation doit s'effectuer par l'envoi du bulletin d'inscription dûment complété et signé, par courriel à l'adresse suivante : formation@coordinationsud.org.

Le bulletin d'inscription pour chaque formation est disponible en téléchargement en bas de chaque page de formation publiée sur le site (www.coordinationsud.org/formations-23/)

Article 2 : Confirmation de l'inscription

L'inscription à une formation est définitive dès confirmation d'inscription par retour de courriel de la part de Coordination SUD, suivant la réception du bulletin d'inscription complété et signé.

Coordination SUD se réserve le droit de refuser une demande d'inscription ne répondant pas aux prérequis de formation ou au public visé. Le Client sera alors tenu informé de ce refus.

Le Client s'engage à respecter les présentes CGV et accepte le contenu de formation tel que proposé sur le site internet de Coordination SUD.

Article 3 : Prise en charge par un organisme financeur

Les frais de formation devront être réglés directement par le Client qui ensuite adressera sa demande de prise en charge à son OPCO. Coordination SUD ne gère pas les demandes de prise en charge et ne traite pas directement avec les OPCO des Clients.

Article 4 : Formation

Coordination SUD se réserve le droit d'appliquer à tout moment les modifications qu'elle juge utiles à ses programmes et prestations ainsi qu'à la programmation de ses sessions de formation.

Les modifications ou suppressions sont susceptibles d'intervenir en moyenne chaque semestre et en fonction de l'actualité du sujet.

Les formations se déroulent en général avec un minimum de 6 à 8 personnes participantes et un maximum de 12 à 14 personnes participantes.

Dans le cas où une session recueillerait moins du minimum requis, **Coordination SUD se réserve le droit d'annuler la session ou de la reporter à une date ultérieure.** Le cas échéant, le Client pourra se faire rembourser les coûts de la formation. Le Client effectue alors une demande de modification de prise en charge auprès de son financeur.

Article 5 : Frais de formation

Coordination SUD applique un tarif différencié en fonction des critères suivants :

- Le Client est une organisation membre de Coordination SUD
- Le Client est une organisation non-membre de Coordination, dont le budget est inférieur à 2 millions d'euros
- Le Client est une organisation non-membre de Coordination, dont le budget est supérieur à 2 millions d'euros

Les tarifs des formations sont disponibles dans le descriptif de chaque formation, sur le site internet de Coordination SUD ou dans son catalogue de formation. Les prix affichés sont nets de taxes.

Les tarifs ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement, de transport ou autres frais. Ceux-ci restent à la charge de chaque stagiaire.

Quelle que soit la participation de la personne stagiaire (partielle ou totale), les frais de formation sont dus dans leur intégralité.

Article 6 : Modalités de paiement et facturation

Le règlement des frais de formation devra avoir lieu avant le début de la formation. Il devra se faire par virement avec la référence suivante : « Nom de l'organisation_Nom de la Formation ».

Une facture en euros net de taxe sera établie et transférée à l'issue de chaque formation.

En contrepartie des versements reçus, Coordination SUD s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser les actions prévues et à fournir les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation.

En vertu de l'article L. 441-10 du Code de commerce, le délai pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement au terme fixé, Coordination SUD pourra suspendre toutes les inscriptions en cours du Client.

Article 7 : Annulation des formations

Conformément aux dispositions prévues par le code de la consommation (art. L221-18), le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Toute annulation d'inscription doit être signalée et confirmée par écrit à l'adresse formation@coordinationsud.org.

Sans préjudice des dispositions relatives au délai de rétractation, dans le cas d'une annulation par le Client à moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session, les frais de formation seront dus en leur totalité.

Dans le cas d'annulation par le Client pour cause de force majeure¹ dûment justifiée² à moins de 10 jours ouvrés du début de la formation, un avoir du coût de la formation sera émis en faveur du client qui pourra en demander le remboursement.

Sans préjudice des dispositions relatives au délai de rétractation, en cas d'une absence de la personne stagiaire le jour de la formation ou d'abandon en cours de formation, une facture correspondant à 100 % de la formation sera adressée au Client.

Coordination SUD se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 10 jours avant sa date de début, en cas d'insuffisance d'inscriptions, tel que mentionné à l'Article 4. Le Client sera dès lors remboursé de la totalité des frais de formation.

Article 7bis : Force majeure

La responsabilité de Coordination SUD ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 8 : Documents administratifs

Coordination SUD accompagne les factures des documents justificatifs à la seule entité réceptrice des factures et exclusivement à celle-ci.

Les devis (émis sur demande uniquement) et factures émises par Coordination SUD sont adressées par courriel.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site internet de Coordination SUD et jointes à la convocation en formation.

Coordination SUD ne peut être tenu responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le Client, notamment en cas d'absence de la personne stagiaire à la formation.

Article 9 : Règlement Intérieur

Le ou la stagiaire s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur de Coordination SUD dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client s'engage à transmettre le règlement intérieur à la personne stagiaire participante.

Lorsque la formation a lieu dans une entreprise ou un établissement tiers doté de son propre règlement intérieur, ce dernier prime.

Article 10 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'auteur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 11 : Références

Le Client accepte d'être cité par Coordination SUD comme client de ses formations. Coordination SUD peut mentionner le nom du Client, son logo, son stagiaire et sa fonction, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à

1 Accident ou décès du/de la Stagiaire ou d'un proche de premier niveau ; maladie ou hospitalisation du/de la Stagiaire ; interruption des transports empêchant tout déplacement.

2 Arrêt de travail, attestation de médecin, certificat de décès, attestation de perturbation émanant d'une compagnie de transports.

son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux membres, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 12 : Responsabilité

Coordination SUD ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Article 13 : Traitement des données à caractère personnel - RGPD

Dans le cadre de ses prestations, Coordination SUD procède au traitement de données personnelles concernant le Client ainsi que les personnes participantes aux formations tels que figurant dans le bulletin d'inscription.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, Coordination SUD s'engage à collecter et traiter les données recueillies conformément aux finalités de traitement listées au présent article.

Ainsi, Coordination SUD traitera les données personnelles collectées dans le cadre de l'exécution des présentes conditions de vente. Coordination SUD peut également utiliser les données personnelles recueillies en vue d'actions commerciales, afin de proposer au Client ou aux participant-e-s qui y consentent des services analogues à ceux objets des présentes CGV. Par ailleurs, le Client est informé que les données collectées pourront être transmises à des tiers dans le cadre de l'exécution des prestations convenues. Pour en savoir plus sur le traitement des données, le Client peut se référer à la page « [Politique de vie privée](#) » de Coordination SUD.

Le Client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande envoyée à l'adresse électronique suivante : formation@coordinationsud.org.

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein Coordination SUD sont les suivantes :

Coordination SUD – Direction exécutive
14, passage Dubail, 75010 Paris
tél. +33 1 44 72 93 72 – sud@coordinationsud.org

Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Article 14 : Droit applicable et attribution de compétence

Les CGV sont régies par la loi française. En cas de litiges et/ou difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales de Vente, et si les parties ne parviennent pas à les résoudre à l'amiable, le Tribunal de Commerce du siège de Coordination SUD est seul compétent.

Fait à Paris, le 5 juillet 2023